L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 6 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Une Française voudrait trouver une place comme femme de chambre ou ouvrière. S'adresser, L, bureau de "l'Abeille." 6 déc—1f

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le troisième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Chas M. Moore versus son mari. No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elisabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore, pour la somme de Onze Cent Sept 50|100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi sur toutes les propriétés appartenant au défendeur, décrétant une séparation de propriété et disant vrai la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par le présent autorisée de conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme elle le ferait si elle était une femme seule ; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre de l'an de grâce de notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt quatorze.
Signé : JAMES D. RANKIN,
[Sceau] Député Greffier.
22 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Wise Kottwitz Commission Co- Ltd vs Mme Veuve Léon Lamothe—Le même vs la même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 21,547 et 21,548—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, le procédé-dessus intitulées et numérotées, le procédé-dessus intitulées et numérotées, le procédé